

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je désire appuyer l'amendement proposé par le député de Mississauga (M. Blenkarn) qui nous en a si éloquemment expliqué la teneur et le sens même de la proposition. Je lui accorde mon appui pour trois raisons essentielles. D'abord, le Parlement a et doit exercer l'ultime contrôle par l'intermédiaire de cette mesure. En second lieu, on nous offre ici une occasion d'examiner l'orientation d'une société de la Couronne, les Chemins de fer Nationaux. Il m'a semblé, à moi et à d'autres députés membres du comité des transports durant l'étude du projet de loi, que le CN s'oriente dans une voie qui le fera dévier du but et de l'objectif principal pour lesquels il a été initialement établi. Troisièmement, l'amendement nous fournit l'occasion d'exprimer nos réserves sur les voies où s'orientent Air Canada et le CN et sur la capacité de la direction à appliquer les politiques et à atteindre les objectifs de ces sociétés, conformément aux idéaux qui furent à l'origine de leur institution.

Pour ce qui est du premier aspect, je pense qu'il est bien évident que le Parlement détient le contrôle définitif parce qu'il fournit l'argent par l'intermédiaire du bill de financement. Nous sommes en train d'examiner des dépenses de l'ordre de 140 millions pour Air Canada et de près de 100 millions pour le CN, ainsi que la garantie et l'approbation d'un prêt de 13 millions de livres à une firme britannique en vue de l'achat de moteurs Rolls Royce. C'est pourquoi il incombe à chacun d'entre nous qui s'intéresse au transport d'assumer nos responsabilités pour éviter que le Parlement ne se conduise simplement comme un béni-oui-oui en étudiant cette mesure, surtout si l'on se rappelle qu'elle paraît servir à occuper la Chambre parce qu'on n'est pas prêt à présenter d'autres mesures législatives.

Je pense qu'on ne peut se tromper en affirmant que depuis quelques années, le Parlement a perdu une bonne partie du pouvoir de contrôle qu'il exerçait par l'analyse et l'examen des dépenses du gouvernement. Nous n'étudions plus les prévisions budgétaires en comité plénier et le fait d'examiner les dépenses par l'intermédiaire de comités enlève beaucoup de pouvoir à un grand nombre de députés. Ce système ne permet pas d'étudier les dépenses en profondeur, d'examiner minutieusement les dépenses et les politiques des divers ministères et sociétés de la Couronne. Très franchement, depuis quelques années, je trouve de plus en plus inquiétant que les sociétés de la Couronne n'aient pas vraiment de comptes à rendre au Parlement. Les responsabilités d'une société publique sont absolument différentes de celles d'une société privée, et je rejette d'emblée une partie du raisonnement et des explications fournis par le député qui m'a précédé.

Par ce bill, on demande au contribuable d'accorder des sommes considérables. Je crois donc que la gestion, les politiques à long comme à court terme et les objectifs de la société devraient faire l'objet d'un examen minutieux, tant par le Parlement que par un comité parlementaire. Je suis aussi profondément persuadé qu'une société de la Couronne, qu'il s'agisse d'Air Canada ou du CN, devrait répondre de son activité à tous et à chacun des députés. Le bill mérite donc le genre d'examen détaillé qu'il a reçu et je dis avec le député de Crowfoot (M. Horner) que le comité n'était pas en mesure de faire une étude sérieuse de ces deux sociétés de la Couronne parce que son mandat était restreint.

Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada

● (2130)

Rien ne m'a paru plus fâcheux cependant que la difficulté que nous avons eue à obtenir les réponses auxquelles nous pensions avoir droit et qui nous auraient permis de d'évaluer les opérations de ces entreprises. On nous a refusé la possibilité de juger les décisions de la direction et du conseil d'administration et nous n'avons pas pu exprimer d'opinion sur la sagesse de certaines dépenses. Les représentants de ces deux sociétés de la Couronne ont souvent allégué qu'ils ne pouvaient répondre aux questions parce que la divulgation des renseignements nuirait au fonctionnement de la société.

Il me semble que ces réponses devraient être réexaminées, monsieur l'Orateur, et je crois le moment venu d'établir de meilleurs rouages parlementaires pour étudier en profondeur les activités de ces sociétés et industries qui sont en régie publique. Ceci ne peut se faire que si les représentants de chacune de ces sociétés se trouvent dans l'obligation de rendre des comptes à un comité du Parlement, ou au Parlement lui-même. Nous ne devons pas perdre de vue que ces sociétés de la Couronne sont la propriété des Canadiens et que les personnes qui les gèrent n'y ont pas investi d'argent. Certaines d'entre elles, cependant, semblent vouloir se construire un gigantesque empire.

Lorsqu'une grande société commerciale, appartenant à l'entreprise privée, peut fournir le genre de renseignements que nous demandons de ces deux sociétés de la Couronne, il est évident que ces dernières doivent également pouvoir nous les donner. Nous vivons à une époque marquée par un plus grand intérêt de la part de l'État, à une époque où le public demande à être mieux informé. Le Parlement a le droit de savoir. Étant donné qu'un plus grand nombre de sociétés de la Couronne voient le jour, je crois qu'il est urgent d'étudier la question de prévoir des rouages parlementaires appropriés, afin d'obliger les cadres supérieurs de ces sociétés à fournir à un comité parlementaire le genre de réponses qu'il attend. Nous avons le droit de savoir pourquoi elles ont pris telle ou telle décision; pourquoi elles ont dépensé une certaine somme pour un projet donné, et non pas à d'autres fins. Il est évident que nous avons le droit de savoir.

Mon second argument, monsieur l'Orateur, en est un qui me tient particulièrement à cœur. Il me semble que le Canadien National ne poursuit plus l'objectif qui a présidé à sa création. Il ne faut pas oublier que la compagnie de chemins de fer, en l'occurrence le CN, a été créée en tant que société «œuvrant pour le bien général du Canada». Si bien que, de par la loi, cette compagnie de chemins de fer est tenue d'assurer des services à tous ses clients. Ceci fait partie des obligations du CN. Les hôtels, les tours, les télécommunications, les dispositifs et les sociétés internationales d'ingénieurs conseils ne devraient pas avoir la priorité. C'est la raison pour laquelle j'appuie cet amendement.

Le député de Crowfoot a longuement discuté de la pénurie de wagons couverts. Il n'y a pas suffisamment de matériel roulant adéquat pour répondre aux besoins et aux nécessités de ce pays. Tout bien considéré, monsieur l'Orateur, les compagnies de chemins de fer constituent encore l'épine dorsale de l'économie de notre pays et elles doivent pouvoir disposer du matériel et des compétences voulues pour s'acquitter de leurs responsabilités, à savoir transporter marchandises et voyageurs d'un bout à l'autre du pays.